

AZUR VALORISATION

Branche Valorisation - Traitement

**PREFECTURE DU VAR
A l'attention de Monsieur le Préfet,
Bd du 112^{ème} Régiment d'Infanterie
BP109
83070 TOULON CEDEX**

Draguignan, le 30 décembre 2016

Nos Réf. : CY/IL/DDAE Roumagayrol/ 30122016-31

Objet : *Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement au lieu-dit Roumagayrol, commune de Pierrefeu-du-Var – Demande d'institution de Servitudes d'Utilité Publique dans le cadre de l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux au droit de l'ICPE de Roumagayrol*

Références : Code de l'environnement Livre V, articles L512-8 à L515-12 du code de l'environnement. Arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux et notamment son article 7.

Monsieur le Préfet,

En application du Code de l'environnement et conformément à l'article 7 de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 :

Je soussigné Hervé ANTONSANTI, agissant en qualité de Directeur de Branche Valorisation – Traitement de la société AZUR VALORISATION, dont le siège est à Draguignan, sollicite de votre haute bienveillance l'instauration de servitudes d'utilité publique sur une zone de 200 m autour de la zone d'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux au droit de l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement au lieu-dit Roumagayrol sur la commune de Pierrefeu-du-Var, pour une durée couvrant la période d'exploitation et celle de suivi post-exploitation du site.

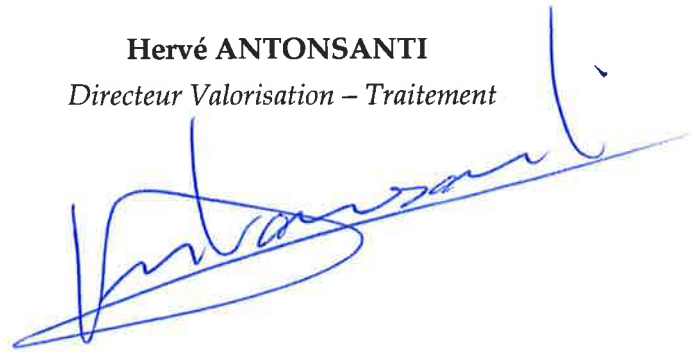
Conformément à l'article R123-7 du code de l'environnement, je sollicite que l'enquête publique relative à cette demande soit conjointe avec l'enquête ouverte dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter de l'installation projetée.

Je joins à la présente demande :

- une notice de présentation du projet ;
- une carte de localisation de l'installation à 1/25 000 ;
- un plan parcellaire jusqu'à une distance de 200 m autour de la zone de stockage, où figurent les parcelles concernées pour la demande de servitudes ;
- le relevé matriciel des parcelles concernées ;
- l'énoncé des règles envisagées dans le périmètre concerné.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre dossier, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma très haute considération.

Hervé ANTONSANTI
Directeur Valorisation – Traitement



► **AZUR VALORISATION**

109, RUE JEAN AICARD • 83300 DRAGUIGNAN • FRANCE
TÉL. : (33) 4 94 50 50 50 • FAX : (33) 4 94 50 87 59

S.A.S AU CAPITAL DE 1 023 650,00 € - RCS DRAGUIGNAN 802 579 755 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 39 802 579 755



WWW.PIZZORNO.COM